

Anti-oidium

Cultures légumières et ornementales

Composition	Cyflufenamid 100 g/L (9,62% p/p)
Formulation	Suspension concentrée (SC)
A.M.M.	N° 2130079

DESCRIPTIF DU PRODUIT

TAKUMI® spécialité à base de cyflufenamid (groupe FRAC U06), est un fongicide qui permet de lutter contre l'oidium de cultures légumières et ornementales de plein champ et sous abri.

Usages autorisés

TAKUMI® est homologué pour le traitement des parties aériennes.

Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications (intervalle minimum)	Stade d'application	D.A.R.
Artichaut (-> uniquement artichaut) Uniquement plein champ	Oïdium(s)	0,15 L/ha	2/an (14 jours)	BBCH 40-75	21 jours
Concombre (-> concombre, cornichon) Uniquement sous abri	Oïdium(s)	0,15 L/ha	2/an (7 jours)	BBCH 20-89	1 jour
Concombre (-> courgette) Plein champ et sous abri				BBCH 20-89	1 jour
Fraisier Plein champ et sous abri	Oïdium(s)	0,15 L/ha	2/an (10 jours)	BBCH 20-89	3 jours
Melon (-> melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible) Plein champ et sous abri	Oïdium(s)	0,15 L/ha	2/an (7 jours)	BBCH 20-89	1 jour
Tomate (-> tomate, aubergine) Uniquement sous abri	Oïdium(s)	0,15 L/ha	2/an (7 jours)	BBCH 20-89	3 jours
Poivron (-> poivron, piment) Uniquement sous abri	Oïdium(s)	0,15 L/ha	2/an (7 jours)	BBCH 20-89	1 jour

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Extensions d'usages obtenues dans le cadre de l'Article 51 du Règlement (CE) n°1107/2009

Pour les usages mentionnés ci-dessous, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité. Au regard des données à sa disposition, CERTIS décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur ces cultures. Il est également recommandé de contacter les organisations professionnelles concernées, afin de connaître les précautions et recommandations d'emploi liées à l'utilisation de **TAKUMI®** pour ces usages.

Arbres et arbustes <i>Plein champ et sous abri</i>	Oïdium(s)	0,15 L/ha	2/an (10 jours)	BBCH 40-75	non applicable
Cultures florales et plantes vertes <i>Plein champ et sous abri</i>	Oïdium(s)	0,15 L/ha	2/an (10 jours)	BBCH 40-75	non applicable
Rosier <i>Uniquement sous abri</i>	Oïdium(s)	0,15 L/ha	2/an (10 jours)	BBCH 40-75	non applicable

D.A.R. : Délai Avant Récolte. L.M.R. : Limites Maximales de Résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

CERTIS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et dans les recommandations d'emploi et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages en vigueur. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Les doses homologuées doivent être appliquées.

Conditions d'application

TAKUMI® s'utilise dès l'apparition des premiers symptômes, en fonction du risque de maladie et en suivant les conseils des Services Techniques et des Bulletins de Santé du Végétal.

TAKUMI® peut s'utiliser durant toute la période de sensibilité de la culture à la maladie jusqu'à quelques jours avant la récolte en fonction des cultures. L'emploi de **TAKUMI®** est recommandé uniquement de manière préventive ou au tout début du développement de l'oïdium.

TAKUMI® doit être inclus dans un programme de traitement alternant des matières actives de familles différentes et adapté en fonction du risque de la maladie et des conditions de productions (sous abri ou plein champ). En cas de ré-infestation ou si la maladie persiste, les cultures pourront être traitées une nouvelle fois à l'aide de **TAKUMI®** en tout début d'attaque. Ne pas faire 2 traitements consécutifs de **TAKUMI®**.

En raison de la diversité des espèces et variétés en cultures ornementales qui peuvent être traitées, nous recommandons d'effectuer un test de sélectivité de la spécialité **TAKUMI®** sur quelques plantes avant d'étendre le traitement à la parcelle entière.

Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Pour plus de précisions sur la compatibilité des mélanges, veuillez nous consulter.

Préparation de la bouillie et application

TAKUMI® s'utilise en pulvérisation foliaire après dilution dans l'eau, selon les Bonnes Pratiques Agricoles recommandées. Assurer un mouillage adapté afin d'assurer une bonne couverture par pulvérisation, assurant un traitement de la plante dans son ensemble.

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié avec de l'eau. Mettre sous agitation. Ajouter la quantité nécessaire de **TAKUMI®** puis compléter le remplissage. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

PREVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

Le mode d'action du cyflflufenamid (famille chimique : amidoximes – Groupe U06 - FRAC) est différent de celui des autres fongicides existants. Néanmoins, afin de réduire le risque d'apparition de souches résistantes, il est important de respecter les recommandations suivantes :

- Appliquer **TAKUMI®** selon les recommandations du fabricant et uniquement en application préventive ou en tout début d'attaque, aux doses indiquées.
- Ne pas dépasser 2 applications par parcelle et par an en respectant un intervalle entre les applications.
- Intégrer **TAKUMI®** dans un programme fongicide permettant d'alterner les modes d'action contre l'oïdium afin de limiter les risques d'apparition de résistance.

De manière générale, l'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, CERTIS Europe B.V. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la **protection de l'opérateur** :

1/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS		
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique ⁽¹⁾	À usage unique ⁽²⁾	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE combinaison de travail 65 % polyester / 35 % coton ≥ 230 g/m ² + traitement déperlant	EPI vestimentaire			EPI vestimentaire
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1	ET EPI partiel			ET EPI partiel

(1) Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

(2) Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application.

2/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une lance, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :			NETTOYAGE
		LANCE			
		SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION <small>Cultures basses (< 50 cm)</small>	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION <small>Cultures hautes (> 50 cm)</small>	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION <small>Cultures basses et hautes</small>	
GANTS EN NITRILE RÉUTILISABLES certifiés EN 374-3	✓	✓	✓	✓	✓
EPI VESTIMENTAIRE <small>combinaison de travail 85 % polyester / 15 % coton ≥ 230 g/m² + traitement déperlant</small>	EPI vestimentaire ET EPI partiel	✓			EPI vestimentaire ET EPI partiel (blouse)
EPI PARTIEL <small>blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1</small>	OU				OU
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE <small>catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009</small>	Type 3 ou 4*		Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	Type 3 ou 4*
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006		✓	✓	✓	

* Selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application.

Pour la **protection du travailleur**, porter :

- une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35%/65%, grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant ;
- des gants en nitrile certifiés EN 374-3 en cas de contact avec la culture traitée.

Il convient de noter que la combinaison de travail en coton/polyester 35%/65%, avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, préconisée pour la protection de l'opérateur ou du travailleur peut être remplacée par tout autre EPI vestimentaire, spécifique aux produits phytopharmaceutiques et conforme aux exigences essentielles de santé et de sécurité de la directive 89/686/CEE.

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil, à température ambiante, dans un endroit sec et aéré. Protéger du gel.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire, avant son élimination, en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

CERTIS Europe B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité

TAKUMI® - A.M.M. 2130079

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Conseils de prudence

- P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants et un vêtement de protection.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu et le récipient comme un produit dangereux.

EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages de plein champ.

Délai de rentrée : 6 heures en plein champ et 8 heures sous abri.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

Fiche de données de sécurité disponible sur : www.quickfds.com et sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. En cas d'urgence, composer le 15 ou le 112 ou contacter un centre anti-poison. Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (N°vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (Certis Carechem, numéro d'urgence 24h/24h).

Homologation Nisso Chemical Europe GmbH et ® Marque déposée Nippon Soda Co. Ltd

CONDITIONNEMENT

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Flacon de 500 ml	Carton de 10 x 500 ml	51 cartons = 255 L	Carton de 10 x 500 ml

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. Distribué par CERTIS Europe B.V. - France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5, rue Galilée - 78280 Guyancourt – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – www.certiseurope.fr – v5 - 10/2018.